

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 27 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JUIN 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - M. Alexis ARRAS (présent jusqu'à 19 h 15) - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS (à partir de 19 h 15 - absent à partir du vote de la délibération n°10) - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mme Nicole COUTANT - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à M. André DROUIN
- M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
- Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Régine LAGOUARDETTE qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- Mme Nicole COUTANT qui a donné pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Pascal DAGES qui a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

OBJET : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : NOUVEAU FONCTIONNEMENT EN PREFIGURATION DU FUTUR EQUIPEMENT

Dans le cadre de la modernisation de son projet de service, la Bibliothèque de Dax se doit de tendre vers les nouveaux usages des habitants. C'est pourquoi, en cohérence avec le passage à la gratuité, le fonctionnement de l'équipement intégrera trois évolutions majeures : une extension de ses horaires d'ouverture, de nouvelles conditions de prêt et des nouvelles collections.

Une bibliothèque ouverte le midi, en soirée et le dimanche : Ouvrir plus et ouvrir mieux.

A partir de septembre 2018, la Bibliothèque élargira ses horaires d'ouverture pour une meilleure adaptation aux rythmes de vie des habitants. Il s'agit d'apporter, au niveau du territoire dacquois, une réponse concrète aux enjeux d'accès à la culture et à l'information. La Bibliothèque est un service de proximité où chacun doit pouvoir être accueilli pour ses loisirs ou ses études.

Jusqu'ici, la Bibliothèque de Dax était ouverte 25 h 30 par semaine, du lundi au samedi aux horaires suivants :

- lundi, mardi, vendredi : 13 h 30 - 18 h 00
 - mercredi : 10 h 00 -12 h 00 et 13 h 30 - 18 h 00
 - samedi : 10 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00
- Fermé le jeudi, le dimanche ainsi que durant les Fêtes de Dax.

Ces horaires n'ayant pas évolué depuis 1995, ils ne tenaient pas compte de l'accélération du rythme de vie des habitants, du développement massif d'Internet qui pose la question de l'accessibilité continue des contenus et de l'information, ni des changements intervenus dans l'environnement de la Bibliothèque dont la réhabilitation de la Place de la Fontaine Chaude et l'installation du marché qui constituent des exemples récents.

Avec l'extension des horaires proposée, la Bibliothèque atteindrait plus de 30 heures d'amplitude hebdomadaire en semaine « courte » et 33 heures en semaine « longue » comprenant le dimanche matin.

Les nouveaux horaires seraient les suivants :

lundi, vendredi : 13 h 30 - 18 h 00

mardi : 13 h 30 - 19 h 00

mercredi et samedi : 10 h 00 - 18 h 00 (ouverture en continu toute la journée)

Dimanche : ouverture chaque dimanche pair de 9 h 00 à 12 h 00 (soit 22 dimanches par an). Fermé le jeudi.

Cette nouvelle grille horaire permettrait à la Bibliothèque d'être mieux identifiée comme un lieu de vie, de détente et de loisirs, et comme un lieu de sociabilité. Elle facilite notamment son accès aux familles, aux actifs et aux Lycéens / étudiants pendant leur pause déjeuner.

En complément, des extensions d'horaires ponctuelles sont prévues à certaines périodes de l'année :

les 15 premiers jours de juin, la Bibliothèque ouvre du lundi au samedi de 9 h 30 à 18 h 00 dans le cadre de l'opération « Révise tes exams ».

chaque mois, 'un apéro littéraire', animé par un bibliothécaire, est proposé au public de 18 h 00 à 20 h 30.

Ce passage aux nouveaux horaires s'accompagne d'une modification du cycle de travail de ses agents. Il s'agit de faire correspondre le cadre technique à la nouvelle grille horaire. De plus, l'équipe de la Bibliothèque est consolidée par des recrutements pour permettre ces extensions d'horaires.

Faciliter l'accès aux collections : emprunt de livres en quantité illimitée.

Le règlement de la Bibliothèque est simplifié de manière à faciliter la vie des usagers et à promouvoir plus largement le livre et la lecture :

Les usagers pourront emprunter des livres sans restriction de quantité. En effet, le prêt de livres est la mission première de la Bibliothèque qui, avec 50 000 documents en rayon, n'a aucune raison de contraindre les lecteurs. D'autant que le poids des livres à emporter limitera naturellement les usagers dans leurs emprunts. Cette mesure donne également le droit à l'erreur. Cela encourage aussi à découvrir des auteurs moins connus ou à se tourner vers des documentaires ou des BD.

Les restrictions porteront uniquement sur les dernières nouveautés de romans qui sont très attendues par de nombreux usagers et qui doivent pouvoir circuler rapidement, ainsi que sur le prêt des DVD et des jeux vidéo, les collections n'ayant pas encore atteint un volume assez important.

Les usagers pourront emprunter indifféremment des livres jeunesse ou adultes quel que soit leur âge. En effet, certains documentaires jeunesse sont très synthétiques et clairs, ils apportent un niveau d'informations conformes aux attentes des adultes qui souhaitent s'informer sur un sujet sans rentrer dans un niveau de lecture universitaire. De plus, la carte jeune est délivrée jusqu'à 18 ans, à cet âge une grande partie des lecteurs sont tentés de se tourner vers les collections adultes. Pour les ouvrages pouvant heurter la sensibilité des plus jeunes, un message apparaîtra au moment du prêt pour prévenir le bibliothécaire.

Médiation numérique et jeux vidéo

Toujours dans l'objectif d'une meilleure adaptation de son offre aux usagers, la Bibliothèque

met en place des projets de médiation numérique et développe une collection de jeux vidéo.

Des actions à destination des jeunes et de leurs parents sont programmées pour les sensibiliser aux usages du numérique, leur apprendre les bonnes pratiques afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données et découvrir le numérique comme un outil de création.

Sont prévus :

- un débat ouvert aux parents sur l'utilisation de la tablette tactile avec leur enfant,
- la création d'un livre numérique avec une classe de primaires,
- des ateliers pratiques ouverts au tout-public pour répondre aux questions sur la sécurisation des données personnelles.

Le projet est construit avec l'équipe de la Smalah de Saint-Julien-en-Born dans les Landes. La Smalah est un collectif spécialisé dans l'éducation au numérique et l'initiation au code informatique.

A l'automne, la Bibliothèque prêtera des jeux vidéo à ses usagers. Le jeu vidéo est un produit culturel qui a toute légitimité pour figurer dans les collections de la Bibliothèque, au même titre que les autres supports. Il s'adresse aujourd'hui à un public très large, dépassant les seuls adolescents. En tant qu'activité collective, il positionne la Bibliothèque comme un lieu de sociabilité. Il faut aussi rappeler que le jeu vidéo est un loisir coûteux et que la Bibliothèque a un rôle à jouer dans sa diffusion. Elle proposera un espace de jeux sur place avec des consoles et du jeu en ligne sur ordinateur. Une offre d'animations sera construite autour de ces nouveaux supports.

Ces projets peuvent bénéficier d'un accompagnement de la DRAC Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques municipales et départementales de prêt. Pour les extensions d'horaires, l'accompagnement est accordé pour 3 ans.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le nouveau fonctionnement de la Bibliothèque,
SOLLICITE une demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et pièce afférents.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180627-4-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 28 Juin 2018